

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées a entrepris de réformer ses dispositifs d'aide financière au tourisme afin d'en améliorer leur performance. « L'argent public est rare et précieux, son utilisation doit être pleinement optimisée » rappelle le Président Michel Pélieu.

« Dans un souci d'efficacité et de proximité nous avons décidé de partir des territoires et de leurs enjeux. Les besoins ne sont pas les mêmes partout, notre aide doit être adaptée à chacun. Nous avons donc découpé le territoire en 10 pôles. Et nous avons organisé sur chaque pôle une concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés, pour définir collectivement leur stratégie. Il s'agissait de déterminer ensemble, avec l'aide d'une consultante en marketing touristique, Eveline Mathelet, le type d'actions sur lesquelles il faudra mettre l'argent public pour qu'il génère un maximum de retombées en création de chiffre d'affaires ou d'emplois. »

RAPPEL SUR LE POIDS DU TOURISME DANS L'ECONOMIE DES HAUTES-PYRENEES

Les revenus touristiques ont une part prépondérante dans les revenus des Hautes-Pyrénées. 34% des revenus du territoire proviennent de l'activité touristique, c'est 3 fois plus que dans la moyenne des départements français.

D'où la nécessité de soutenir cette activité essentielle à l'économie des Hautes-Pyrénées.

RAPPEL SUR LES MOYENS D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT POUR SOUTENIR LE TOURISME

- **Le partenariat touristique :** Le Département accorde des subventions de fonctionnement à différentes structures pour leur permettre de mener des actions dans le domaine du tourisme. Par exemple pour améliorer la qualité des hébergements, pour faire la promotion des Pyrénées, pour développer les sentiers de randonnées.
Les associations bénéficiaires : Les Logis, Clévacances, Gîtes de France, le Comité départemental de la randonnée pédestre, la Confédération pyrénéenne du tourisme...
- **Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement :** le bras armé du Département en matière de tourisme. L'association financée en majorité par le Département travaille à la fois sur le développement, la communication et la commercialisation.
- **Les dispositifs d'aide financière :** le Conseil Départemental verse des subventions à des porteurs de projets, publics et privés, dans le domaine du tourisme. En 5 ans (de 2008 à 2013), plus de 11 millions d'euros ont ainsi permis de soutenir des projets touristiques sur les Hautes-Pyrénées qui n'auraient pu se faire sans cette aide.
Il existe actuellement 2 dispositifs. **Ce sont ces dispositifs qui font l'objet d'une réforme pour améliorer encore davantage leur efficacité.**

LA REFORME DES DISPOSITIFS D'AIDE FINANCIERE

Cette réforme s'inscrit également dans le cadre du Projet de territoire. Elle doit permettre d'adapter les outils financiers aux grandes orientations qui ont été choisies collectivement en matière de tourisme.

Pour rappel, le projet de territoire a fixé comme objectif stratégique **d'acquérir les fondamentaux d'une destination touristique visant à satisfaire les clientèles internationales.**

Cet objectif se décline en 5 axes de travail prioritaires :

- **Œuvrer à l'amélioration de l'offre d'hébergements**
Améliorer la qualité du parc, organiser un dispositif de suivi de la qualité...
- **Mettre en tourisme le territoire**
Mettre en scène les sites paysagers remarquables, améliorer la qualité de l'accueil, rendre accessibles les sites naturels, assurer les conditions d'une visite touristique, magnifier le territoire et les sites urbanisés...
- **Aller vers l'excellence commerciale**
Développer les produits, les services, les réseaux de distribution et de commercialisation, travailler les gammes de produits et de prix, développer les sites internet vendeurs...
- **Développer la culture touristique**
Professionnaliser les acteurs, sensibiliser les élus sur les marchés, développer une culture de l'accueil chez les Haut-Pyrénéens, promouvoir un discours partagé sur la destination...
- **Animer une nouvelle coopération entre les acteurs publics et privés**
Constituer un réseau d'acteurs moteurs (référents) reconnus localement afin d'organiser la réflexion stratégique et l'action collective au niveau des territoires

Pour mettre en œuvre ce projet de territoire dans le domaine du tourisme le Conseil Départemental a décidé de remplacer les dispositifs existants par deux nouveaux programmes :

- **Un programme transversal commun à tout le département et qui concerne les hébergements.**
Ce programme est en cours de réflexion par les services de HPTE.
- **Un programme nouveau qui va s'adapter aux enjeux de chaque territoire.** C'est la grande nouveauté de la réforme des dispositifs d'aide financière du Département. Au lieu de définir les grandes lignes du dispositif au tourisme depuis Tarbes le Président du Conseil Départemental a souhaité avoir une approche par territoire pour s'adapter aux enjeux de chacun. « C'est une manière d'être beaucoup plus performant et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'utilisation de l'argent public. »
Le territoire des Hautes-Pyrénées a été découpé en 10 pôles touristiques. Sur ces 10 pôles, le Conseil Départemental a organisé une concertation avec les acteurs publics et privés, dans l'esprit du projet de territoire, pour les aider à définir leur stratégie en matière de tourisme.

UN ATELIER DE TRAVAIL PAR POLE

L'objectif :

S'entendre sur une feuille de route qui fixe 4 ou 5 axes prioritaires de travail pour construire et défendre le positionnement du territoire par rapport à ses concurrents.

- Le positionnement c'est l'image que l'on veut être dans l'esprit des clients.
- Il se définit en tenant compte des avantages concurrentiels. Il doit être attractif, crédible et différenciant.

La méthode :

Une concertation locale avec les acteurs publics/privés pour la définition d'un positionnement marketing partagé.

- **A partir des principes marketing** : qu'est-ce qu'un positionnement marketing ? Comment les clients rêvent leurs vacances, choisissent leur destination, concrétisent leurs achats ? Quels sont les leviers de la vente et de la fréquentation ? Quelle différence y-a-t-il entre éléments d'attraction et éléments d'animation ? A qui sert la charge touristique d'une destination ?
- **A partir des marchés** : le Grand Tourisme qui progresse ; le ski, le thermalisme, la montagne été qui stagnent ou qui régressent...
- **A partir des facteurs clés de succès des destinations** : notoriété, densité de l'offre, qualité des services et des espaces, accès et dessertes, maturité des acteurs, structuration, bassins de proximité...

Le déroulement :

- **HAUTE VALLÉE D'AURE** : 16 mars / **15 participants**
- **VALLÉE DU LOURON – PEYRAGUDES** : 17 mars / **17 participants**
- **CAUTERETS – PONT D'ESPAGNE** : 18 mars / **15 participants**
- **TOURMALET – PIC DU MIDI** : 19 mars / **18 participants**
- **ARGELÈS – VAL D'AZUN – HAUTACAM** : 20 mars / **22 participants**
- **LOURDES** : 18 avril / **24 participants**
- **GAVARNIE – MONT PERDU** : 19 avril / **14 participants**
- **LUZ** : 20 avril / **17 participants**
- **COTEAUX – NESTES - BARONNIES – BAROUSSE** : 26 avril / **35 participants**
- **VALLÉE DE L'ADOUR – TARBES** : 27 avril / **40 participants**

LE CALENDRIER A VENIR

Les stratégies territoriales de chaque pôle ayant été définies, le Conseil Départemental va maintenant définir le règlement d'intervention avec les différents critères de recevabilité qui porteront notamment sur :

- La pertinence touristique du projet
- La viabilité économique
- La dimension sociale
- La dimension environnementale

Ce nouveau règlement sera adopté par l'Assemblée plénière à l'automne pour être appliqué en 2017.

Début 2017, le Conseil Départemental lancera un appel à projet.

Les territoires devront déposer des projets conformes avec la stratégie élaborée collectivement. Seuls ceux-là pourront obtenir un financement.

Pour l'année 2016, ce sont les anciens dispositifs qui s'appliquent. Il n'y aura pas d'année blanche.